

## La création du compte « Commune »

Seules les communes peuvent disposer d'un compte permettant la saisie des ZAEnR

Aller sur le site <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>

Compléter et valider les informations de l'onglet 's'enregistrer'

→ Utiliser de préférence une adresse mail générique pour identifier la collectivité

Le compte est activé par la DDT

La saisie peut débuter